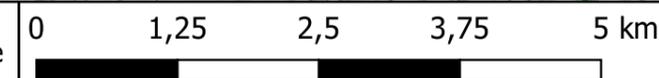


**Légende**

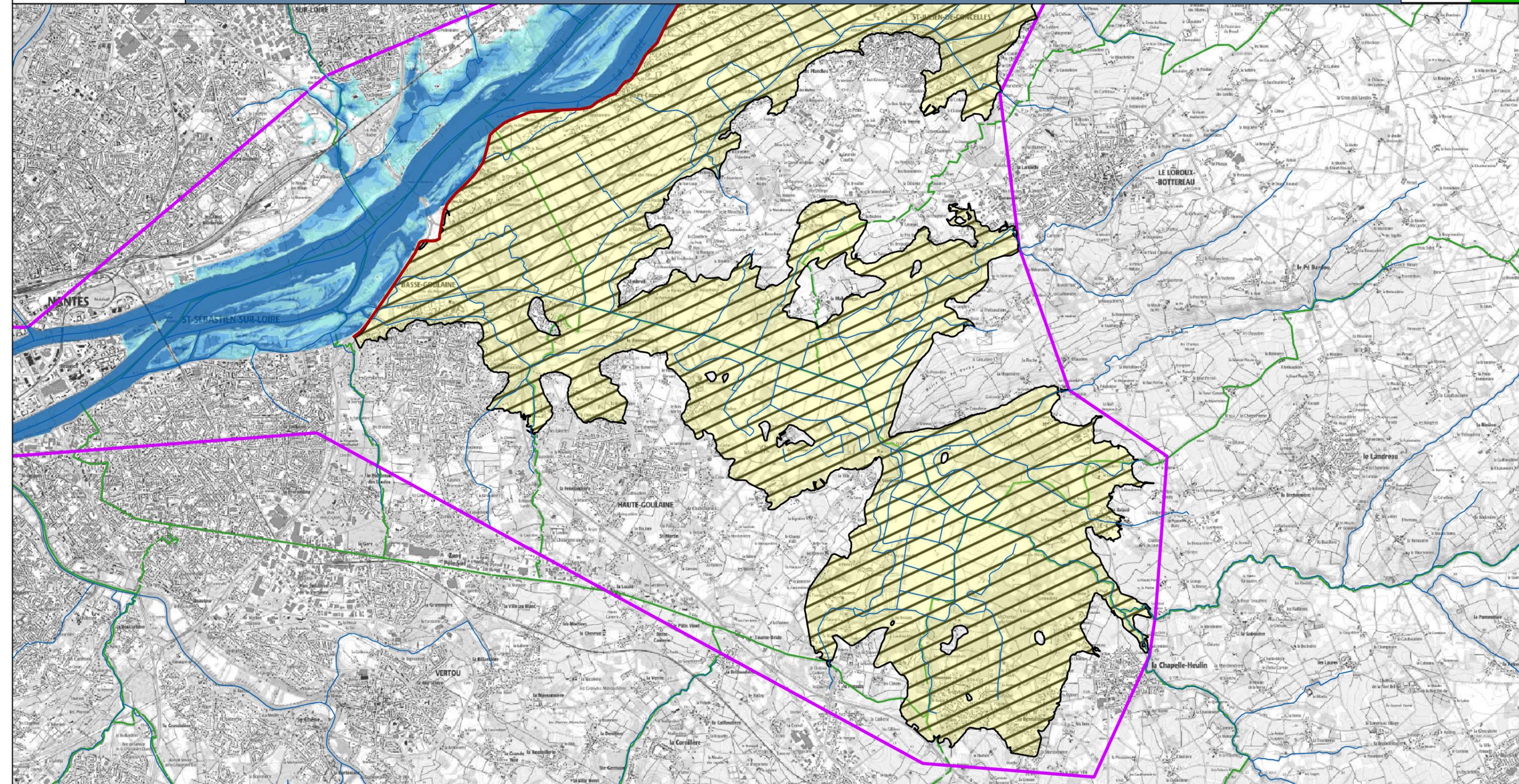
- |                 |  |                              |
|-----------------|--|------------------------------|
| 0 à 0,50 m      |  | Station                      |
| 0,50 à 1 m      |  | Endiguement                  |
| 1 à 1,50 m      |  | Zone potentiellement inondée |
| 1,50 à 2 m      |  | Zone d'étude                 |
| supérieur à 2 m |  | Limites communales           |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,50m à la station de Nantes et 7,10m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,50 m / 7,10 m

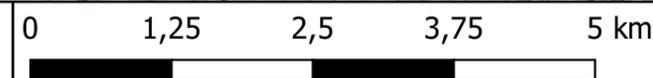


**Légende**

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | Station                      |
| 0 à 0,50 m                | Endiguement                  |
| 0,50 à 1 m                | Zone potentiellement inondée |
| 1 à 1,50 m                | Zone d'étude                 |
| 1,50 à 2 m                | Limites communales           |
| supérieur à 2 m           |                              |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,50m à la station de Nantes et 7,10m à la station de Montjean.  
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.  
La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond





**Légende**

- |                 |  |                              |
|-----------------|--|------------------------------|
| 0 à 0,50 m      |  | Station                      |
| 0,50 à 1 m      |  | Endiguement                  |
| 1 à 1,50 m      |  | Zone potentiellement inondée |
| 1,50 à 2 m      |  | Zone d'étude                 |
| supérieur à 2 m |  | Limites communales           |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,50m à la station de Nantes et 7,10m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

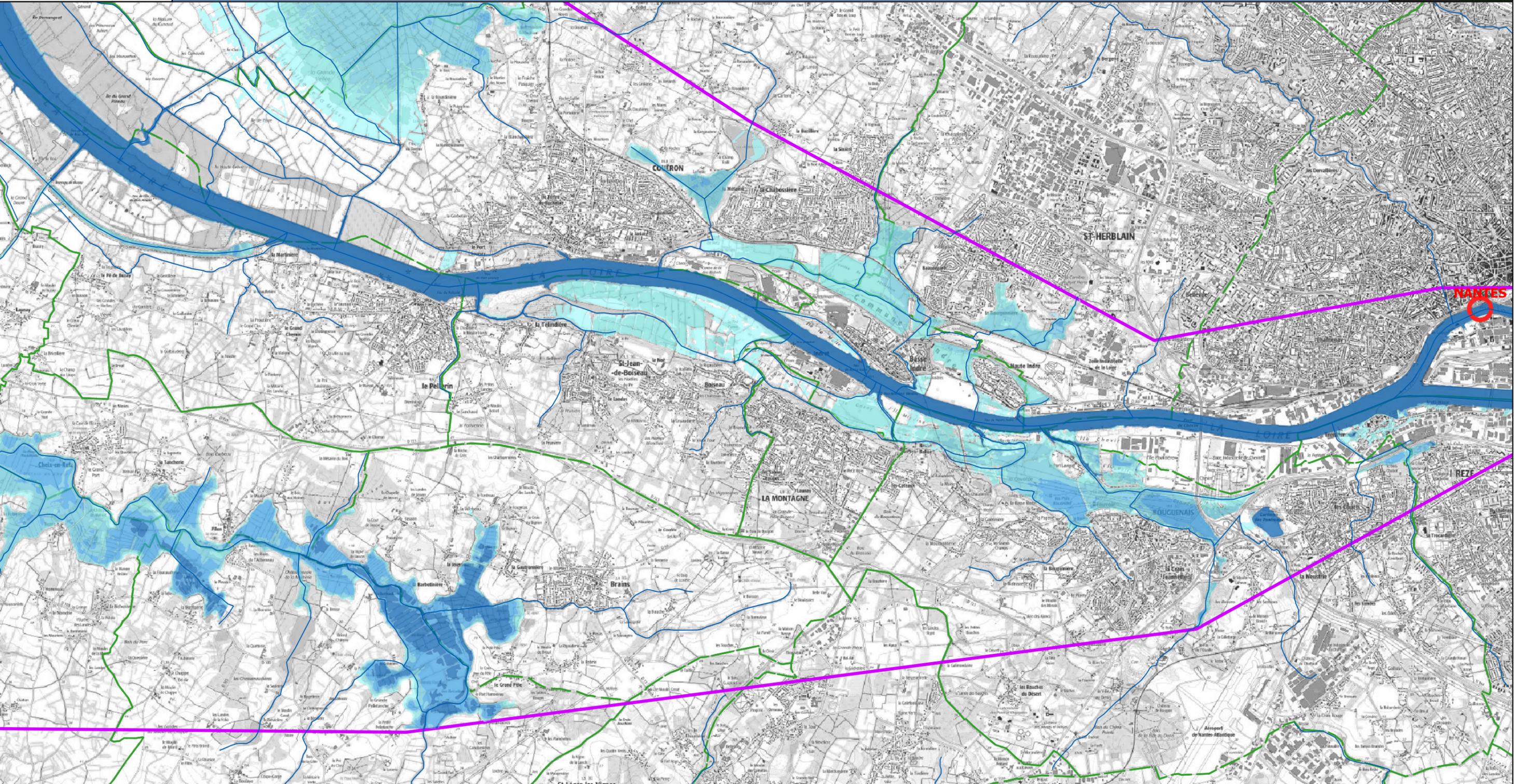
Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,50 m / 7,10 m

NANTES

REZE



**Légende**

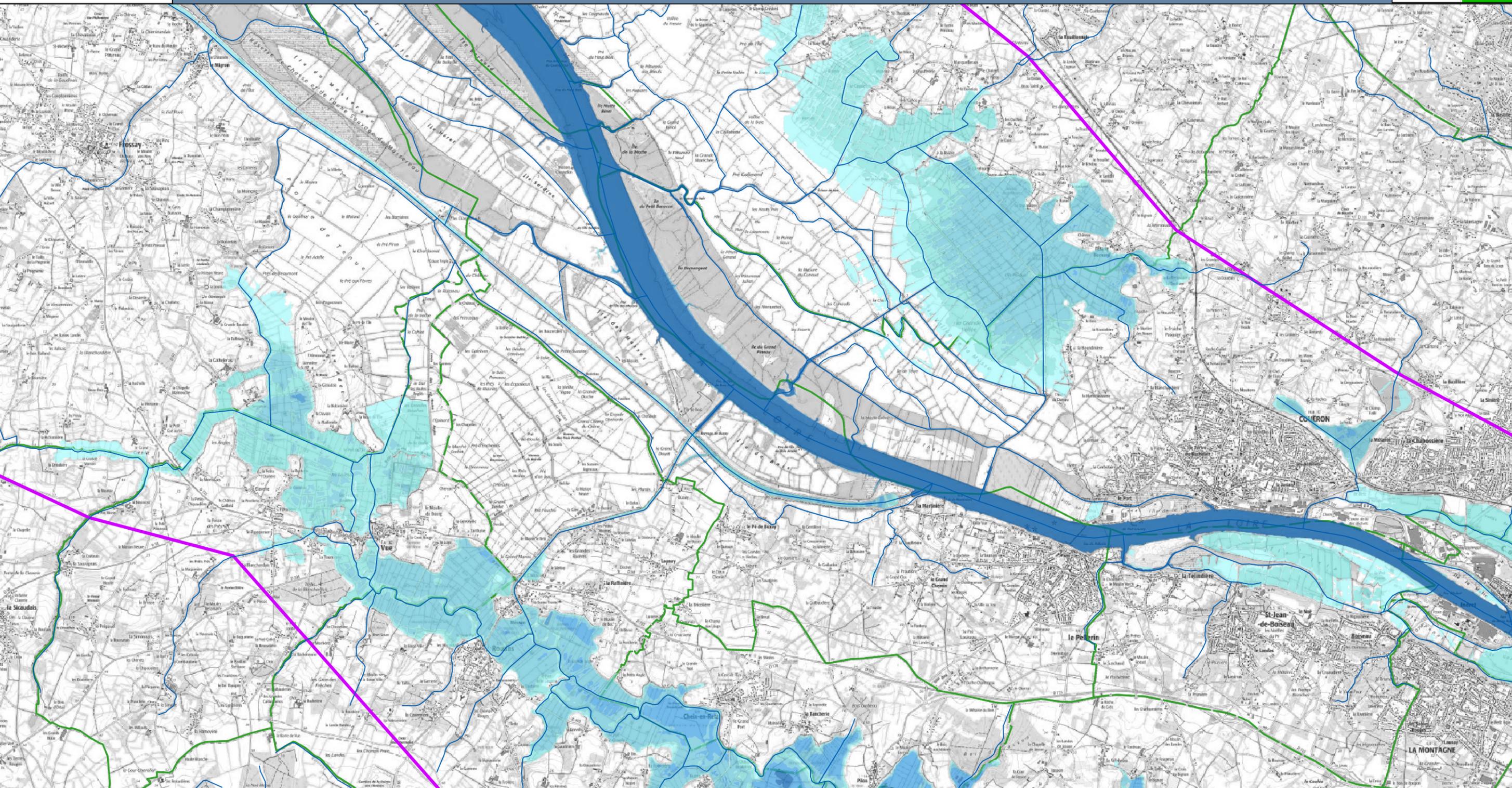
- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | Station                      |
| 0 à 0,50 m                | Endiguement                  |
| 0,50 à 1 m                | Zone potentiellement inondée |
| 1 à 1,50 m                | Zone d'étude                 |
| 1,50 à 2 m                | Limites communales           |
| supérieur à 2 m           |                              |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,50m à la station de Nantes et 7,10m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,50 m / 7,10 m

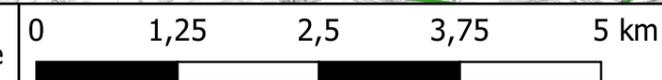


**Légende**

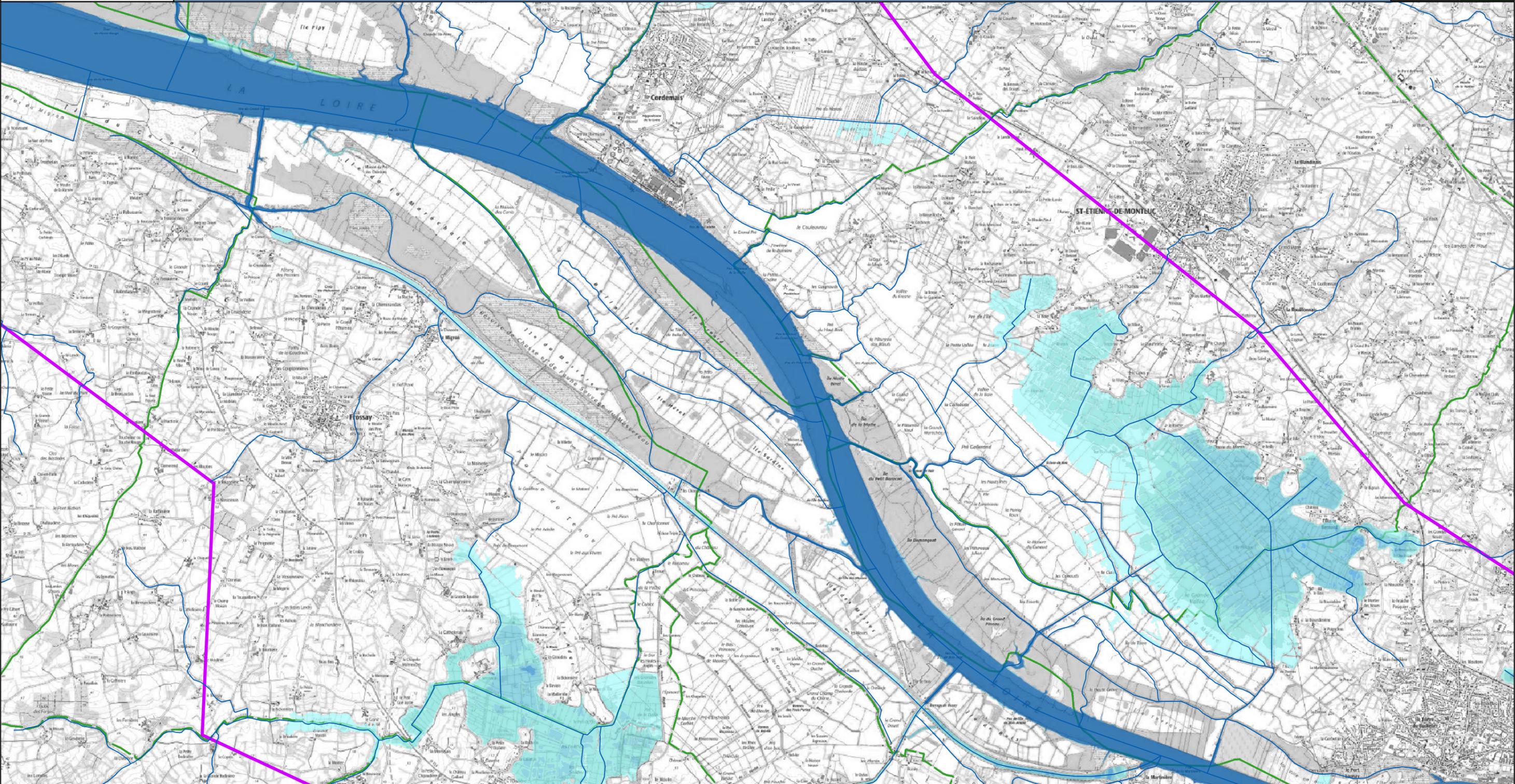
- Classes de hauteurs d'eau
- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m
- Station
- Endiguement
- Zone potentiellement inondée
- Zone d'étude
- Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,50m à la station de Nantes et 7,10m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,50 m / 7,10 m



**Légende**

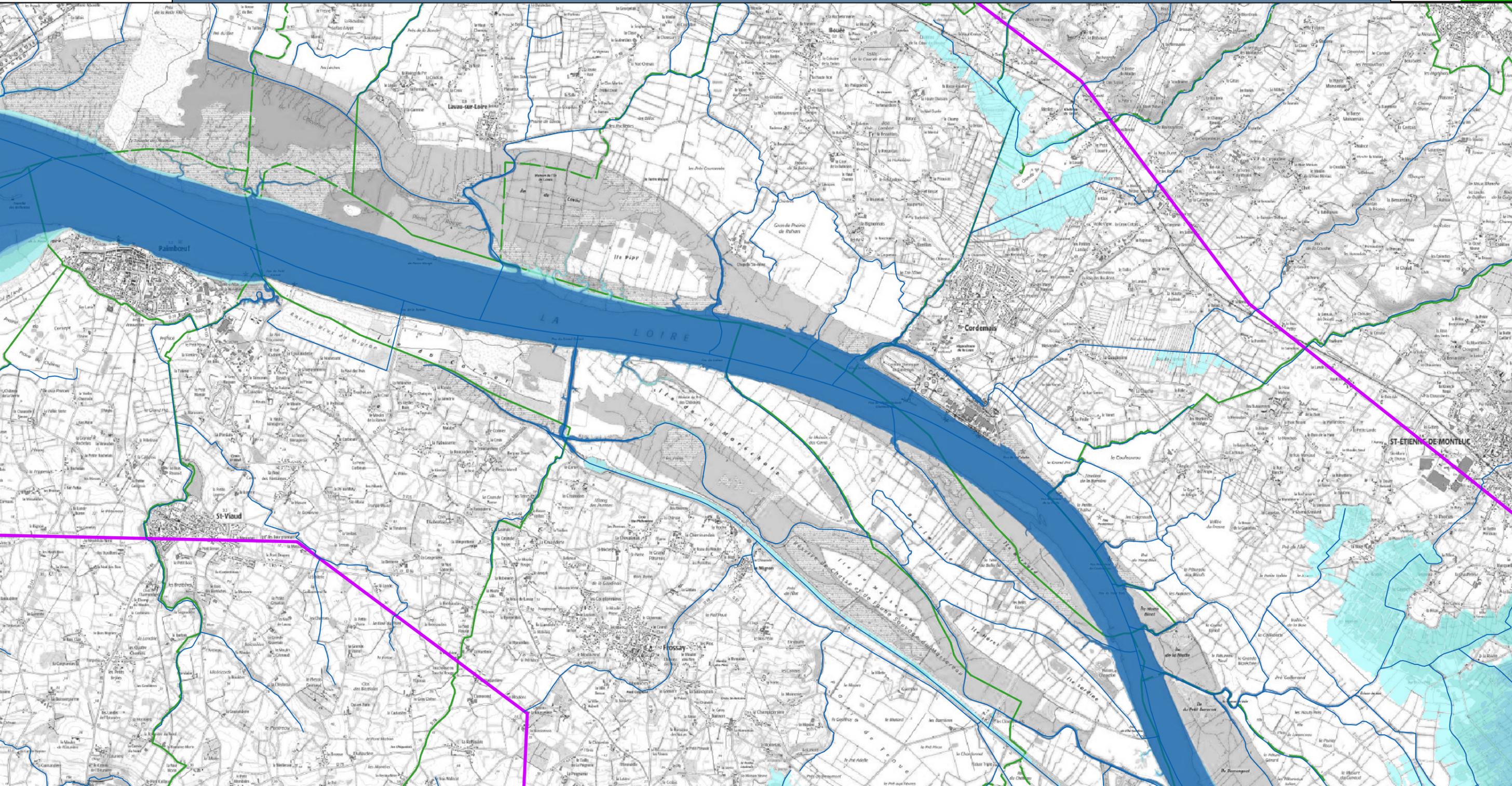
- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | Station                      |
| 0 à 0,50 m                | Endiguement                  |
| 0,50 à 1 m                | Zone potentiellement inondée |
| 1 à 1,50 m                | Zone d'étude                 |
| 1,50 à 2 m                | Limites communales           |
| supérieur à 2 m           |                              |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,50m à la station de Nantes et 7,10m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,50 m / 7,10 m



**Légende**

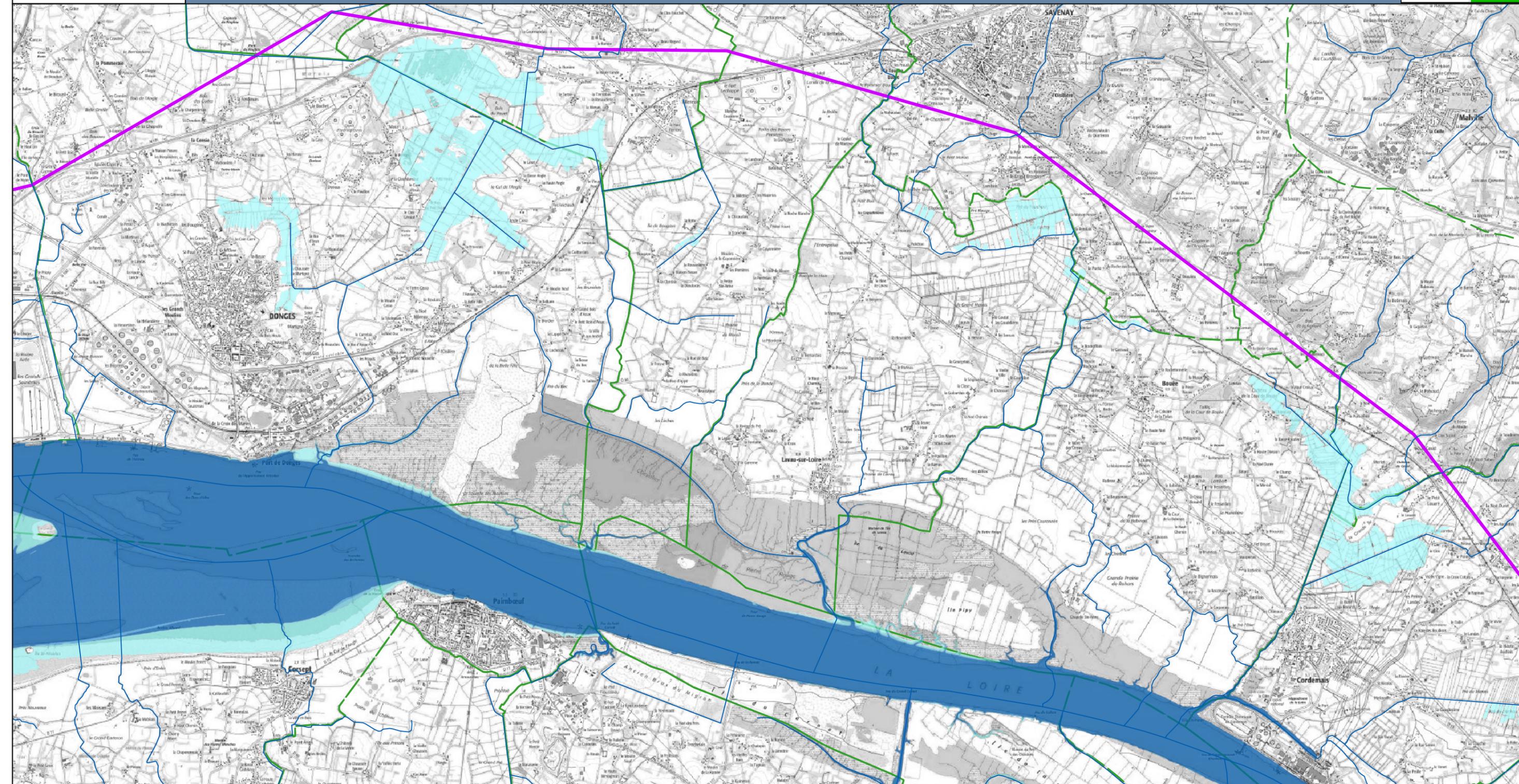
- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | Station                      |
| 0 à 0,50 m                | Endiguement                  |
| 0,50 à 1 m                | Zone potentiellement inondée |
| 1 à 1,50 m                | Zone d'étude                 |
| 1,50 à 2 m                | Limites communales           |
| supérieur à 2 m           |                              |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,50m à la station de Nantes et 7,10m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,50 m / 7,10 m



**Légende**

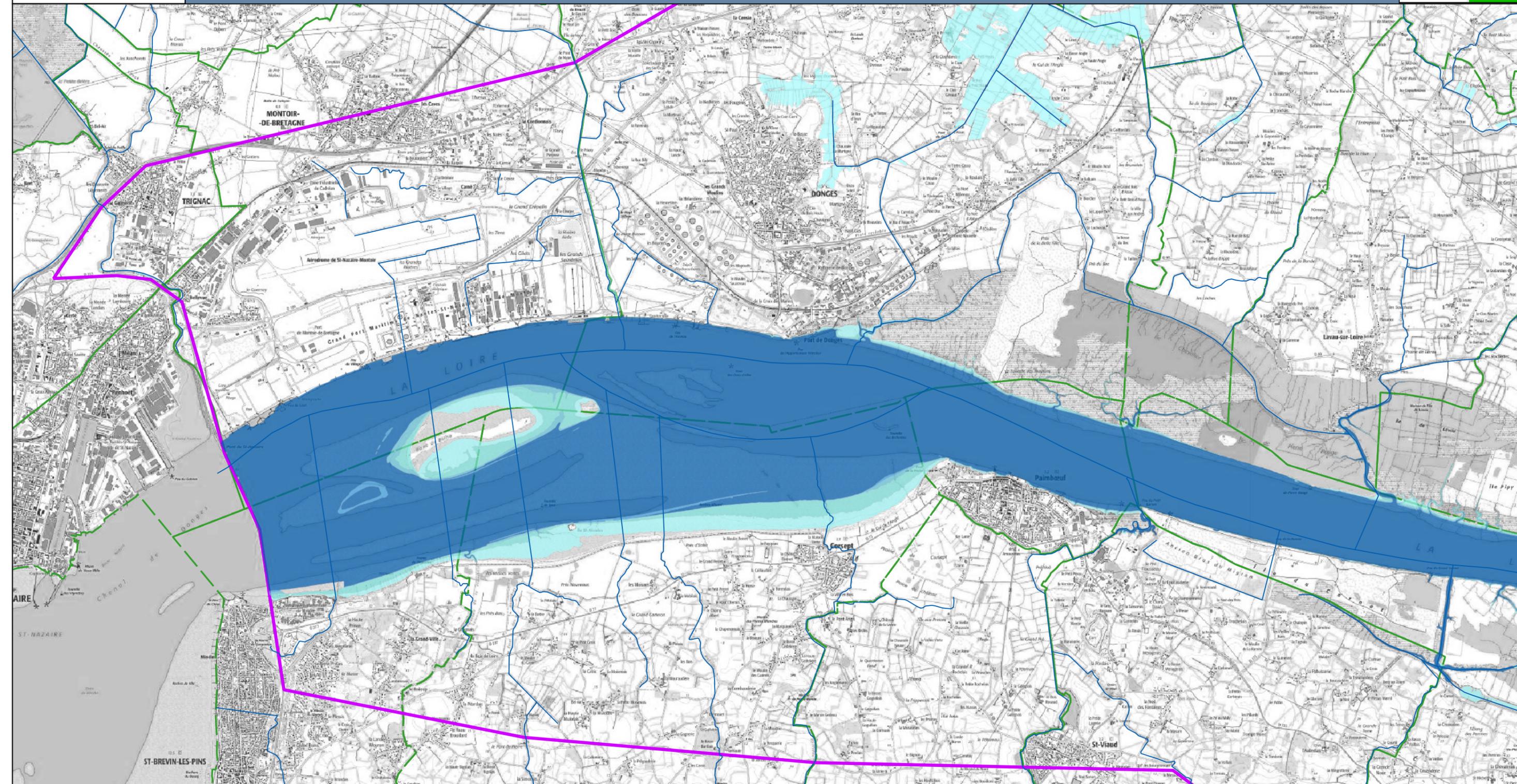
- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | Station                      |
| 0 à 0,50 m                | Endiguement                  |
| 0,50 à 1 m                | Zone potentiellement inondée |
| 1 à 1,50 m                | Zone d'étude                 |
| 1,50 à 2 m                | Limites communales           |
| supérieur à 2 m           |                              |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,50m à la station de Nantes et 7,10m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,50 m / 7,10 m



**Légende**

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | Station                      |
| 0 à 0,50 m                | Endiguement                  |
| 0,50 à 1 m                | Zone potentiellement inondée |
| 1 à 1,50 m                | Zone d'étude                 |
| 1,50 à 2 m                | Limites communales           |
| supérieur à 2 m           |                              |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,50m à la station de Nantes et 7,10m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

